



Comprendre  
Alerter  
Accompagner

**VIOLENCES  
INTRAFAMILIALES**

# Sortons du silence

**Dijon rassemble**





## **Nathalie Koenders**

Maire de Dijon

1<sup>ère</sup> vice-présidente  
de Dijon métropole

Les violences commises dans la sphère domestique sont malheureusement très courantes. Elles peuvent concerner tous les milieux, tous les âges, tous les couples. Face à ce fléau, il est nécessaire d'agir collectivement pour mettre fin à des drames qui touchent principalement les femmes et les enfants.

Les violences conjugales et parentales s'accompagnent souvent de discriminations comme le sexisme, la précarité ou l'isolement social. En 2009, la ville de Dijon s'est dotée d'une Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations (Amacod) pour écouter, conseiller et accompagner les victimes de discrimination. Tout à fait novateur à l'époque, ce service de proximité a su évoluer et s'adapter aux besoins de la population. Aujourd'hui, il intervient en complément de l'action des structures et associations d'aide aux victimes de violences intrafamiliales, notamment dans les cas complexes. L'Amacod se positionne naturellement comme une passerelle pour libérer la parole des victimes et assurer un suivi individualisé.



En 2022, une Coordination municipale dédiée à la lutte contre les violences intrafamiliales, intégrée au Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) est venue renforcer nos actions collectives. Deux élus de la ville de Dijon siègent au sein de cette Coordination, Kildine Bataille, mon adjointe déléguée à la lutte contre les violences faites aux femmes et Stéphane Chevalier, conseiller municipal délégué à la Tranquillité publique. La Coordination municipale dédiée à la lutte contre les violences faites aux femmes permet aux associations, services municipaux, professionnels de santé et partenaires institutionnels de se rassembler régulièrement pour unir leurs forces dans la lutte contre les violences domestiques. Ensemble, nous avons par exemple mis en place un pôle psychosocial à l'Hôtel de police de Dijon. Composé de deux intervenantes sociales en commissariat attachées au Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Dijon et d'une psychologue du Ministère de l'Intérieur, il accueille les victimes et les accompagne dans leur dépôt de plainte. La ville de

Dijon finance à 100% le premier poste d'intervenante et le deuxième à moitié avec le département. En 2024, ce pôle psychosocial reçu plus de 500 personnes, dont 85 hommes. Les agents administratifs et travailleurs sociaux des quatre points d'accès aux droits CCAS-Dijon métropole sont aussi en capacité d'orienter les victimes vers des associations ou des établissements de santé, tout comme les policières municipales de la ville de Dijon qui tiennent trois permanences par semaine à la Maison de la Tranquillité publique André Gervais.

Les violences intrafamiliales se combattent dans les tribunaux, mais d'abord dans les écoles, sur les lieux de travail et dans les familles. L'éducation au respect et à l'écoute est l'affaire de tous.

L'année 2024 a été marquée par la terrifiante affaire des viols de Mazan, un procès hors-norme qui interroge la banalité des violences intrafamiliales. Pour nos enfants, pour toutes et tous, nous devons continuer de nous battre sans relâche pour les valeurs d'égalité, de fraternité et de dignité.



## **Kildine Bataille**

Ajointe à la maire de Dijon, déléguée à la petite enfance, à l'égalité femmes-hommes, et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les violences intrafamiliales restent une tragédie silencieuse, omniprésente, insoutenable. Chaque jour, dans la sphère domestique, l'impensable se joue, touchant principalement les femmes et les enfants. À Dijon, cette réalité nous concerne toutes et tous.

En 2024, notre tribunal a enregistré 1 329 affaires de violences conjugales, soit une augmentation de 32 % en un an.

Ces drames individuels sont aussi une responsabilité collective, appelant une réponse forte et concertée.

C'est pourquoi, en étroite collaboration avec le tissu associatif et institutionnel dijonnais et métropolitain, nous vous proposons ce guide municipal d'information contre les violences intrafamiliales.

Disponible sur le site de la Ville, dans nos mairies de quartiers, nos bibliothèques, nos crèches, nos centres de loisirs et nos maisons d'éducation populaire, il se veut être un outil pratique pour mieux vous aider à comprendre, mieux vous informer sur les signaux d'alerte, les ressources d'accompagnement et les démarches à entreprendre, que l'on soit victime, témoin, ou simplement concerné.

Ensemble, informons, sortons du silence, agissons. Il en va de la dignité, de la liberté et de la santé de chacune et chacun d'entre nous, à Dijon.



# SOMMAIRE

1 VIOLENCES INTRAFAMILIALES :  
DE QUOI PARLE-T-ON ? \_\_\_\_\_ 6

2 RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES \_\_\_\_\_ 12

3 CONTACTS \_\_\_\_\_ 15



# 1 VIOLENCES INTRAFAMILIALES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

**85 %**  
des victimes de violences  
au sein du couple sont des  
**femmes** <sup>(1)</sup>

**14 %**  
des mis en cause  
sont des  
**femmes** <sup>(2)</sup>

**1 enfant**  
meurt sous les coups  
de ses parents tous les  
**7 jours** <sup>(3)</sup>

**15 %**  
des victimes de violences  
au sein du couple sont des  
**hommes** <sup>(1)</sup>

**86 %**  
des mis en cause  
sont des  
**hommes** <sup>(2)</sup>

**271 000**  
victimes de violences  
commises par leur partenaire  
ou ex-partenaire <sup>(1)</sup>  
(+ 10% par rapport à 2022)

**160 000**  
**enfants**  
sont victimes d'inceste <sup>(4)</sup>

**3 femmes**  
**par jour** <sup>(2)</sup>  
sont victimes de féminicides  
ou tentatives de féminicides

## LES VICTIMES

### LE CONJOINT

En 2024, 93 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, selon les données du ministère de l'Intérieur. La même année, 27 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire (5). 28% des victimes d'agressions sexuelles (viols, tentatives de viols et/ou agressions sexuelles) déclarent que l'auteur est leur conjoint ou ex-conjoint (6). La violence conjugale entre partenaires de même sexe existe aussi.

### L'ENFANT TÉMOIN, CO-VICTIME OU VICTIME

En France, 40 % des violences physiques au sein d'un couple apparaissent pour la première fois pendant la grossesse (7). Les études montrent que 80 % des enfants sont présents lors des actes de violence (8). Les violences auxquelles assistent les enfants ont des répercussions graves sur leur développement, leur construction, leur santé, leur scolarité et leur vie sociale.

En 2022, 40334 situations d'enfants en danger ont été traitées par le 119 (9).

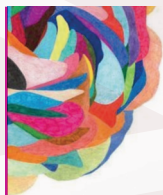
#### Sources :

- 1 Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI), 2024.
- 2 Mission interministérielle pour la protection des femmes, 2023.
- 3 Plan de lutte contre les violences faites aux enfants, 2023-2027.
- 4 Rapport de la commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.
- 5 Base crimes et délits du Service statistique de la sécurité intérieure (SSMSI).
- 6 Plateforme [arreteonslesviolences.gouv.fr](https://arreteonslesviolences.gouv.fr)
- 7 Réseau de périnatalité Occitanie, 2022.
- 8 Fondation pour l'enfance, 2022.
- 9 Plan de lutte contre les violences faites aux enfants.

## SAVOIR IDENTIFIER LES VIOLENCES



**LES FORMES  
DE VIOLENCES  
FAITES  
MAJORITAIREMENT  
AUX FEMMES  
ET AUX FILLES**



**Violences  
sexuelles**

Viols et tentatives de viol,  
mutilations sexuelles féminines,  
autres agressions sexuelles

**Harcèlement  
sexiste et sexuel**

Agressions,  
pratiques imposées,  
viols

**Autres  
violences**

Mariages forcés,  
prostitution

## Tension

Instaure un climat de tension  
silence, bouderie, gestes brusques,  
regards noirs, intimidations

Évite de le / la contrarier  
Change de comportement pour ne pas déplaire

## Lune de miel

Demande pardon  
Fait des promesses  
Est aux petits soins  
Fait des compliments

Donne une nouvelle chance  
Veut l'aider à changer

## LE CYCLE DE LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE

## Justification

Rejette la faute sur l'autre  
Minimise ou nie ce qui s'est passé  
Trouve des justifications extérieures

Cherche à comprendre  
Se considère comme responsable

## Crise

Prend le contrôle sur sa victime  
avec des actes de violences  
physiques et psychologiques

Éprouve un sentiment de peur,  
d'impuissance, de honte

# LE CYCLE DE LA VIOLENCE ET VÉCU DE L'ENFANT

Vécu du couple

Vécu de  
l'enfant

## 1-Climat de tension

Peur insécurité

insécurité  
inquiétude

terreur  
sidération  
chaos

## 2-Épisodes de violence

État de choc

doutes  
confusion

## 3-Justifications doutes

Culpabilité

## 4-Lune de miel

Espoir

calme  
étrange  
fausse harmonie  
sentiment  
d'abandon  
d'injustice





## 2 RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES

### Briser le silence quand on est victime

Les premières mains tendues sont celles de l'entourage. Il est essentiel d'identifier les personnes de confiance pouvant venir en aide en cas d'urgence ou de besoin de mise à l'abri. Il est également utile de convenir d'un code de communication avec une personne proche et d'informer les enfants de la situation.

### Les démarches à effectuer

Les violences intrafamiliales recouvrent de multiples qualifications pénales réprimant des comportements répréhensibles commis au sein du couple et/ou ayant des conséquences sur les enfants. Elles doivent faire l'objet d'une réponse juridique, et le plus souvent d'un accompagnement social, et psychologique.

- Vous avez besoin de vous mettre en sécurité, contactez un numéro d'urgence (► page 15)
- Vous avez des blessures ou vous êtes en état de choc, faites établir un certificat médical par votre médecin traitant ou un médecin du CHU Dijon-Bourgogne (► page 18)
- Vous souhaitez porter plainte, déplacez-vous à l'Hôtel de police de Dijon (► page 16)

Deux intervenantes sociales en commissariat et une psychologue sont à votre disposition pour vous recevoir et vous aider.

Les associations d'aide aux victimes et spécialisées de Dijon et de sa métropole accueillent, écoutent et accompagnent les victimes de violences conjugales et intrafamiliales dans leurs démarches (voir annuaire des contacts), de même que des services de la ville et la métropole de Dijon (points d'accès aux droits, Maison de la Tranquillité publique) et du département (Espaces solidarité Côte-d'Or). Tous les acteurs locaux aident les victimes dans leurs démarches administratives et l'instruction des demandes d'aides sociales. Plusieurs acteurs proposent également des groupes de parole pour les femmes et les enfants victimes de violences ou ayant été victimes, avec des psychologues. Des spécialistes du droit renseignent sur les procédures de séparation ou de divorce et les autres démarches juridiques à entreprendre. (► page 18).

## Détecter et agir quand on est témoin ou tiers

Que faire si l'on se rend compte de violences, si on les soupçonne ou si une victime de violences se confie à nous ? Il est de notre responsabilité de réagir en adoptant certains réflexes pour assurer le respect et la sécurité de la personne concernée : ne pas remettre en cause sa parole ni minimiser les faits ("Est-ce que tu penses que tu n'exagères pas"), ne pas juger ses choix ("pourquoi tu n'as pas plutôt réagi comme ça ?"), la déculpabiliser de sa situation ("ce n'est pas ta faute"), et surtout, ne pas réagir dans la précipitation, sauf en cas d'urgence vitale.

La maltraitance envers les mineurs peut être plus compliquée à détecter, les enfants n'exprimant pas forcément directement leur situation. Si vous avez des doutes sur une situation de violences concernant un enfant ou un adolescent, n'hésitez pas solliciter des professionnels (► page 18). **Même si nous ne sommes ni témoin ni victime de violences, se renseigner sur les réflexes à adopter, les numéros d'urgence et de signalement, et enfin les droits de chacune et de chacun dans ces situations est une démarche utile. Le signalement est un devoir légal et moral qui fait appel à la responsabilité de tous.**

# Et quand on est auteur de violences ?

Au niveau national, la **Fédération des Associations et des Centres de prise en Charge d'Auteurs de Violences conjugales et familiales** (FNACAV), met à disposition le **08 019 019 11**. L'objectif est de permettre à des personnes au bord de la violence, ou déjà dedans, de trouver une écoute ou d'éviter de (re) passer à l'acte.

À Dijon, l'association **ADEFO - ALTHEA / CPCA de Bourgogne Alternative thérapeutique à la violence conjugale et familiale** vient en aide aux personnes qui ont un comportement violent envers leurs partenaire, enfants ou tout membre de la famille. Vous avez ou avez eu des comportements violents (violence psychologique, verbale, physique...) dans votre couple et votre famille, vous craignez vos réactions, un passage à l'acte ?

Les professionnels d'Althéa (psychologues, travailleurs sociaux) sont là pour vous écouter et vous aider à modifier durablement vos attitudes (► page 18).

## La prostitution des mineur(e)s

Filles, garçons, tous milieux sociaux confondus, chacun et chacune peut être concerné par les violences sexuelles, dont la prostitution.

Les signes qui doivent alerter :

- Un changement de comportement brutal (anxiété, tristesse, fatigue)
- Une attention constante pour son téléphone
- Un décrochage scolaire, des absences répétées, des fugues
- Une apparence changeante (manque d'hygiène, amaigrissement ou prise de poids)
- Une consommation d'alcool ou de stupéfiants
- Un comportement soudainement sexualisé
- La possession de plusieurs téléphones, de cartes prépayées, d'objets de luxe...

À Dijon, le service  
Le PAS de l'ADEFO,  
le CRI, France victimes 21  
et le CIDFF 21  
(Centre Aviv) sont  
en mesure de vous  
accompagner  
(► page 18).

Vous trouverez aussi  
des informations sur le site  
de l'association Agir contre  
la prostitution des enfants  
(ACPE) [acpe-asso.org](http://acpe-asso.org)



# 3 BRISER LE SILENCE

## LES NUMÉROS D'URGENCE (téléphone et SMS)

Ces numéros sont gratuits, accessibles 24h/24 et peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit.

**17**

Police & gendarmerie

**114**

En remplacement du 15, 17 et 18 pour les personnes sourdes, malentendantes, aphasiques, dysphasiques

**112**

Numéro européen

**15**

SAMU (urgences médicales)

**18**

Pompiers

**115**

Hébergement

**119**

Enfance en danger

## AIDE ET ACCOMPAGNEMENT AUX VICTIMES

### HÔTEL DE POLICE DE DIJON

Pôle psychosocial avec 2 intervenantes sociales en commissariat attachées au CCAS de la ville de Dijon et 1 psychologue

**2, place Suquet, Dijon**

**03 80 44 55 82**

**07 63 15 88 58**

### VIOLENCES FEMMES INFOS 3919

Signalement en ligne

**[arrêtonslesviolences.gouv.fr](https://arrêtonslesviolences.gouv.fr)**

Plateforme pour effectuer un signalement en ligne, anonyme et gratuite 7j/7 et 24h/24

### AMACOD

Antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations

**0800 21 3000**

### POINTS D'ACCÈS AU DROIT CCAS MÉTROPOLE

**03 80 44 81 00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Centre-ville Montchapet et Parc

Mansart : **11, rue de l'Hôpital**

Fontaine d'Ouche-Bourroches :

**24, avenue du Lac**

Grésilles-Toison d'Or : **6, place**

**des Savoirs** (immeuble Atrium)

### ESPACE ANDRÉ GERVAIS MAISON DE LA TRANQUILLITÉ LOCALE

Permanence d'une policière municipale : les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 11h30.

Permanences sur rendez-vous des associations France Victime 21, Solidarité Femmes 21, CIDFF 21.

**Boulevard Gaston Bachelard, Dijon**

À l'angle de la rue Maurice Maréchal (Quartier Fontaine d'Ouche).

**03 80 48 89 11**

## **ESPACES SOLIDARITÉS CÔTE-D'OR (ESCO)**

Accueil de proximité et  
accompagnement médico-social  
personnalisé par des professionnels

du Conseil départemental  
Du lundi au jeudi de 9h à 12h,  
le vendredi de 9h à 12h  
et de 14h à 16h30.

Accueil téléphonique tous les jours  
de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

ESCO Centre-ville : **5 bis, rue Devosge**  
**03 80 63 68 28**

ESCO Maladière-Toison d'Or : **2, Rond-  
Point de la Nation 03 80 63 35 70**

ESCO Baudin : **27 bis, rue Jean-  
Baptiste Baudin - 03 80 63 27 10**

ESCO Parc : **12 ter, av. Jean-Baptiste  
Greuze - 03 80 65 00 70**

ESCO Grésilles : **9, rue Marie-Curie**  
**03 80 63 33 23**

ESCO Fontaine d'Ouche : **46 av. du Lac**  
**03 80 63 27 91**

## **CELLULE DÉPARTEMENTALE DE L'ENFANCE EN DANGER ET URGENCES (CEDU)**

**enfanceendanger@cotedor.fr**

## **FRANCE VICTIMES 21**

Accompagnement juridique, social  
et psychologique

**Cité judiciaire,**

**13, bd Clemenceau, Dijon**

**03 80 70 45 81 / 06 77 03 50 27**

**francevictimes21@gmail.com**

## **SOLIDARITÉ FEMMES 21**

Accueil et accompagnement des femmes  
victimes de violences conjugales ou familiales

**03 80 67 17 89**

**solidaritefemmes21@outlook.fr**

## **CIDFF 21**

Centre d'information sur le droit  
des femmes et des familles de Côte-d'Or.

**03 80 48 90 28**

**secretariat.cidff21@hotmail.fr**

## **CENTRE AVIV**

Centre d'accompagnement des victimes  
de violences sexistes et sexuelles

**06 70 60 15 03**

## **ADEFO - SERVICE LE PAS**

Accompagnement des personnes  
en situation de prostitution

**03 80 50 85 28**

## **FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR**

Écoute pour femmes en situation  
de handicap victimes de violences

**01 40 47 06 06**

## SANTÉ

### PLANNING FAMILIAL DE CÔTE-D'OR

07 84 74 84 90

[planningfamilial21@gmail.com](mailto:planningfamilial21@gmail.com)

### CENTRE DE PLANIFICATION

03 80 63 68 34

### UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE (UMJ)

Examens médicaux pour victimes

**CHU Dijon-Bourgogne,**

entrée des urgences

03 80 29 39 16

[medecine.legale@chu-dijon.fr](mailto:medecine.legale@chu-dijon.fr)

### CENTRE HOSPITALIER LA CHARTREUSE

Groupes de parole pour victimes  
de violences sexuelles

**1, bd Chanoine Kir, Dijon**

03 80 78 00 44 • 07 89 32 19 14

### MAISON DES FEMMES SANTÉ DE CÔTE-D'OR

Cette unité du CHU Dijon-Bourgogne  
propose trois parcours de soins et un  
accompagnement psychologique.

**Clinique Bénigne Joly**

**Allée Roger Renard**

**21240 Talant • 03 80 66 93 00**

### RÉSEAU NON

Réseau pluridisciplinaire de  
professionnels de la santé et du soin  
formés à la prise en charge des victimes  
de violences au sein du couple, violences  
intrafamiliales, violences sexistes et  
sexuelles en Bourgogne.

[reseauunon@gmail.com](mailto:reseauunon@gmail.com)

ou sur Instagram

## ENFANCE

### ASSOCIATION SPEAK

Prévention des violences faites  
aux mineurs

**28, rue du Tire-Pesseau, Dijon**

[www.asso-speak.org](http://www.asso-speak.org)

## POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES

### ADEFO- ALTHEA / CPCA DE BOURGOGNE

Alternative thérapeutique à la violence  
conjugale et familiale

06 36 69 93 19

[althea@adefo.asso.fr](mailto:althea@adefo.asso.fr)

**9, rue du Plein de Pouilly, Dijon**

## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

### PERMANENCE DES AVOCATS DU BARREAU DE DIJON

Victimes de violences conjugales  
et intrafamiliales

06 73 92 17 30

Victimes d'infractions pénales

03 80 28 93 93

### MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DE CÔTE-D'OR

Elle assure une présence judiciaire de  
proximité et garantit aux citoyens un  
accès au droit

**8, rue des Clématites, Chenôve**

03 80 51 78 30

[mjd-chenove@justice.fr](mailto:mjd-chenove@justice.fr)

## NOTES & RDV



Ce guide a été conçu par la ville de Dijon  
en partenariat avec  
le Ministère de la Justice, la Préfecture de Côte-d'Or,  
le département de Côte-d'Or, le CHU Dijon-Bourgogne  
et les associations et structures locales spécialisées.